



# COMMUNE DE CUDREFIN

Grand'Rue 2  
1588 Cudrefin

**Greffe municipal**  
greffe@cudrefin.ch  
Tél.: +41(0)26 677 90 10  
commune@cudrefin.ch  
www.cudrefin.ch

Préavis n° 56-2022  
au Conseil communal  
de Cudrefin

## Crédit d'investissement - Parcelle 692 – déplacement du terrain de football d'entraînement et création d'une place gravelée

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

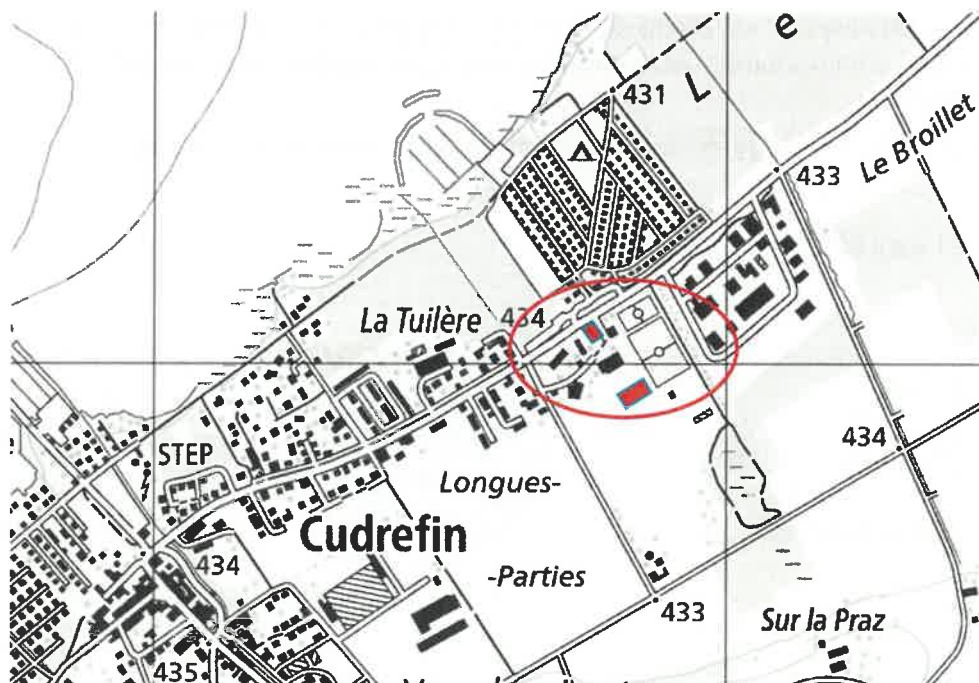
### PREAMBULE

Les aménagements présentés en mai 2019 à votre autorité se concrétisent. Ainsi et comme déjà annoncé, l'imbrication entre les infrastructures routières prévues et les aménagements sportifs implique que l'on commence par déplacer le terrain d'entraînement.

Parallèlement, une place gravelée sera créée devant la halle polyvalente, ce qui permettra d'accueillir les véhicules de manière plus appropriée, en attendant la création du parking, qui prendra place à l'endroit de l'actuel terrain d'entraînement.

### OBJET DU PREAVIS

Le crédit demandé doit permettre de réaliser ces deux aménagements comme illustrés sur le schéma ci-dessous :



Les travaux prévus visent donc à la suppression du terrain d'entraînement actuel, la création du nouveau terrain d'entraînement et la création de la place gravelée.

Quant aux prestations de l'ingénieur civil, elles s'articulent en 3 phases :

1. Projet et appel d'offres
2. Demande d'autorisation et enquête
3. Exécution

### ASPECTS FINANCIERS

Les ouvrages et prestations énumérées plus haut s'évaluent de la façon suivante :

Totalité des travaux	CHF 113'788.00
Prestations d'ingénieur civil	<u>CHF 16'504.00</u>
<b>TOTAL (TVA 7,7 % incluse) :</b>	<b><u>CHF 130'292.00</u></b>

Compte tenu d'un pourcentage pour divers et imprévus (+ ou - 10%), la somme à prévoir s'élève à **CHF 143'000.00**.

### CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

#### Le Conseil communal de Cudrefin

- vu le préavis municipal,
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### Décide

- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 143'000.00 destiné à financer le déplacement du terrain de football d'entraînement et la création d'une place gravelée sur la parcelle 692, tels que décrits ci-dessus.
- d'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante.

Cudrefin, le 21 avril 2022.

Le Syndic



R. Emmenegger

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :



La secrétaire



A.-M. Lager